



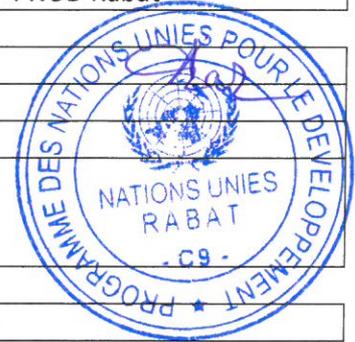
Au service
des peuples
et des nations



**Procès-verbal de la réunion du comité local d'examen du projet (LPAC) :
« Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation »**

Date de la réunion du LPAC	Heure de début	Heure de fin	Lieu de la réunion
7 juin 2016	10h30	12h30	PNUD Rabat

Nom de la présidente du LPAC	Ayshanie MEDAGANGODA LABE
Titre	Représentante Résidente Adjointe
Institution	PNUD
Signature	



Nom du co-président du LPAC	Mohamed EL HAOUARI
Titre	Directeur du Pôle des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
Institution	ADEREE
Signature	



Est-ce que tous les participants du LPAC ont reçu le document de projet pour évaluation avant la réunion et suffisamment tôt ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Remarques	Les invitations à participer à la réunion de LPAC ainsi qu'une fiche descriptive du projet ont été envoyées aux participants par courriers officiels le 31 mai. Le document de projet a été envoyé par e-mail aux participants avant la réunion.

Pays	Maroc
Titre du projet (complet)	Promotion du développement des systèmes de pompage photovoltaïques pour l'irrigation
Remarques sur le processus d'approbation, le cas échéant	N/A

Priorité nationale	Développer des sources d'énergies durables, Porter à 42 % la part des énergies renouvelables dans la puissance électrique totale installée à l'horizon 2020 et à 52 % à l'horizon 2030, Intégrer des technologies propres, Créer des emplois verts, Développer une agriculture durable, Rationaliser l'utilisation des ressources en eau, Lutter contre les changements climatiques, Préserver l'environnement et Améliorer les conditions de vie des populations.
Résultat attendu de l'UNDAF 2012 – 2016	Effet 5 : Les principes de la "Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable" sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités pour l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre. Produit 5.1 : Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD). Produit 5.3 : Les capacités en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et programmes d'atténuation et adaptation au changement climatique et de gestion des risques naturels et technologiques sont développées et renforcées.
Résultat attendu de l'UNDAF 2017 – 2021 (en cours d'élaboration)	Effet 2 : Les politiques publiques et les stratégies nationales relatives au développement industriel, à l'environnement et à la planification spatiale intègrent les principes de développement durable et de la croissance économique inclusive.
Résultat attendu du Plan stratégique du PNUD 2014 – 2017	Effet 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités de production qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus IRRF Produit 1.5 : Solutions inclusives et durables adaptées pour atteindre une efficacité énergétique accrue et / ou des solutions énergétiques durables ciblant de nouvelles communautés / groupes et les femmes
Contribution à la Stratégie Genre du PNUD	Une analyse genre détaillée sera établie au démarrage du projet.

Période du projet	2016 – 2020	Montant total des ressources nécessaires (budget total du projet)	\$US 28,439,726
Atlas Award ID	00091134	Montant total des ressources allouées (fonds gérés par le PNUD)	\$US 2,739,726
Project ID	00096531	▪ Budget ordinaire (PNUD TRAC)	\$US 100,000
Date de début du projet	Décembre 2016	▪ Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM / GEF)	\$US 2,639,726
Date de fin prévue pour le projet	30 Novembre 2020	Montant total des autres ressources (financement parallèle : cash et en nature)	US\$ 25,700,000
Modalités de gestion proposées	<input checked="" type="checkbox"/> NIM	▪ Partenaires (ADEREE, GCAM, MEMEE, MAPM)	US\$ 25,700,000

Partenaire de mise en œuvre	Agence de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ADEREE)
------------------------------------	--

Participation de l'entité de mise en œuvre ou des partenaires responsables	
Est-ce que des entités autres que l'entité d'exécution/le partenaire de mise en œuvre national participeront au projet ? Voir la liste de Parties prenantes	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si Oui, lesquelles et à quelles fins ?	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre d'excellence <input type="checkbox"/> Autre :
Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM)	

		Ministère Délégué Chargé de l'Environnement (MDE)
	<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre d'excellence <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Entreprise	Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM)
La présélection de ces partenaires est-elle conforme aux procédures du PNUD et a-t-elle été dûment approuvée par le LPAC ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Recommandations générales et spécifiques du LPAC

Le document de projet a été approuvé pour signature par le PNUD et le Gouvernement du Maroc. Ci-dessous, figurent les éléments de la discussion ayant caractérisé la réunion du comité local d'examen du présent projet.

- **Mots d'ouverture**

Mme Ayshanie LABE, Représentante Résidente Adjointe du PNUD, a remercié les partenaires présents et a brièvement rappelé l'historique de la préparation du projet en lien avec le GEF. Elle a également rappelé qu'une réunion de LPAC, qui fait partie des standards de qualité du PNUD, a pour objectif d'examiner le projet avec les partenaires et collègues selon plusieurs critères de qualité (7 critères : portée stratégique, pertinence, standards environnementaux et sociaux ; suivi & gestion ; efficacité, efficacité et durabilité & appropriation nationale) avant sa mise en œuvre.

M. Mohamed EL HAOUARI, Directeur du Pôle des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique à l'ADEREE, a rappelé que le pompage solaire pour l'irrigation a été retenu comme une technologie propre permettant de diminuer la facture énergétique des agriculteurs (par rapport au diesel et au gaz butane). Il a indiqué que le projet s'inscrit dans la stratégie énergétique nationale et contribue à la dynamique nationale de réduction de la facture énergétique dans l'agriculture et dans tous les secteurs. M. EL HAOUARI a remercié le Ministère de l'Energie, le Ministère de l'Agriculture et le Groupe Crédit Agricole du Maroc pour leur appui ayant permis l'approbation du projet par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM / GEF).

Mme LABE a invité les participants à profiter de la présentation du projet pour l'examiner en s'interrogeant sur la stratégie du projet, sa cohérence avec les défis marocains, les priorités et avantages comparatifs du PNUD, son identification des bénéficiaires, son intégration des standards environnementaux et sociaux, la clarté de ses arrangements de gestion, le rôle et les responsabilités des partenaires, l'appropriation nationale ainsi que la durabilité des résultats escomptés.

- **Présentation du projet**

Mme Amal NADIM, Chargée de programme Energie & Changement Climatique au PNUD, a remercié les parties prenantes de ce projet. Elle en a présenté le contexte ainsi que les défis, objectifs, partenaires, résultats et bénéfices attendus. Le projet a également été présenté sous l'angle de sa durabilité et répliquabilité, de ses risques, de son montage financier et ses modalités de gestion, ainsi que de son cadre de suivi et évaluation.

Il été souligné que ce projet GEF pourra jouer un rôle prépondérant afin de convenir d'une solution réalisable et acceptable par toutes les parties prenantes en vue de la concrétisation de la convention relative au Programme National de Pompage Solaire dans les Projets d'Économie d'Eau en Irrigation. Dans la mesure où le projet vise à créer un cadre propice au développement du pompage photovoltaïque pour l'irrigation localisée à travers le renforcement des capacités, la sensibilisation et le développement des compétences des institutions et parties prenantes, il pourra être mis en œuvre même si le programme national tarde à démarrer. Il a aussi été précisé que ce projet est aligné au plan cadre actuel des Nations unies pour l'aide au développement au Maroc (UNDAF 2012-2016). Il le sera également vis-à-vis du prochain UNDAF 2017-2021 ce qui sera transcrit dans une révision du document de projet (prodoc) ou dans les plans de travail annuels du projet.

- **Questions et commentaires**

M. Mohamed EL HAOUARI a estimé que le projet répond bien aux préoccupations de réduction de la consommation énergétique, de mesure de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'agriculture (qui représente 10% de la consommation énergétique totale du pays), de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ou encore de préservation de l'environnement. Le passage au pompage solaire photovoltaïque (PV) aura plusieurs impacts positifs : bénéfiques environnementaux, création d'emplois verts et appui supplémentaire aux agriculteurs en termes de développement social grâce à l'augmentation de leur revenu mensuel.

M. Zakariae EL YACOUBI, Chef de la Division des Ressources Hydro-Agricoles au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), a rappelé que la convention non encore mise en œuvre doit consister en une aide financière de l'Etat aux agriculteurs pour qu'ils s'équipent en systèmes d'irrigation goutte-à-goutte et en particulier en systèmes de pompage PV. Le premier volet a été opérationnalisé à travers des subventions pour l'acquisition de systèmes d'irrigation localisée, mais le volet solaire n'a pas encore été traité. Il a aussi rappelé qu'il existe clairement des demandes d'agriculteurs souhaitant réduire leur facture énergétique, des demandes dans des zones vulnérables sans accès à l'énergie (butane, électricité), ainsi que dans des zones d'irrigation intensive qui sont raccordées au réseau électrique mais victimes de pannes régulières durant les pics de demande en énergie. Le projet est donc pertinent d'autant qu'il existe un tissu d'entreprises spécialisées dans le domaine.

M. Boubker CHATRE, Chef de division des Energies Renouvelables au Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), a suggéré de mettre davantage en exergue dans le prodoc le rôle important de la suppression des subventions : le gouvernement a déjà cessé les subventions au gasoil, et cela devrait tôt ou tard concerner le butane. Par ailleurs M. CHATRE a demandé des précisions sur la manière dont le projet va aborder le cadre juridique des RESCO (*Renewable Energy Service Company*) : leur action devra en effet être encadrée réglementairement, sans qu'il y ait double emploi ou confusion entre ESCO et RESCO.

M. Rachid TAHIRI, Chef de Service du Changement Climatique au Ministère Délégué Chargé de l'Environnement (MDE), a suggéré de mentionner explicitement dans le prodoc le renforcement de la résilience au changement climatique comme composante de l'objectif du projet. Selon lui, c'est d'autant plus important que l'adaptation a été jusqu'ici le parent pauvre de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques. En outre il a demandé quels étaient les critères envisagés pour le choix des bénéficiaires, et quelle serait la contrepartie pour eux. Enfin il s'est interrogé sur les mesures envisagées pour le recyclage des anciens équipements de pompage.

Mme Nassira RHEYATI, de la Division de la Coopération internationale au MDE, a considéré que le projet correspond tout à fait aux exigences du GEF tout en répondant aux priorités nationales en matière d'environnement, à la Stratégie Nationale de Développement Durable et à la transition nécessaire vers une économie verte et inclusive. Le projet touche en effet au cadre légal, aux synergies partenariales et au renforcement de capacités, en prônant une approche participative et intégrée, gage d'efficacité et d'efficacité. Par ailleurs Mme RHEYATI a indiqué que le GEF met l'accent sur l'approche genre dans sa stratégie : cela a été mentionné dans la présentation, mais on gagnerait à ce que ce soit intégré dans les indicateurs du projet. Le GEF insiste aussi sur la capitalisation des acquis du projet : cela pourrait également être davantage mis en valeur. Mme RHEYATI a également rappelé que l'on devra souligner que le projet coïncide avec le nouvel UNDAF en vue des prochains reportings nationaux. Enfin, en plus des partenaires institutionnels et privés, on pourrait mentionner plus clairement les bénéficiaires directs et locaux du projet (associations d'agriculteurs, etc.).

Mme Ikram BENSALAM, Ingénieur d'Etat à la Direction des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique du MEMEE, a fait savoir qu'un certain nombre de points avaient déjà été clarifiés avec le PNUD en interne et qu'il convient selon elle de ne pas trop alourdir la mise en œuvre du projet pour qu'il démarre et aboutisse rapidement à des avancées.

Mme Souad ELASRAOUI, de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au MDE, a souhaité que l'on mentionne explicitement le MDE dans le schéma institutionnel du projet (indiquer spécifiquement le MDE et pas seulement le MEMEE). M. TAHIRI a également précisé que le MDE souhaiterait participer au comité de pilotage et au comité de suivi du projet.

Mme Niama OUKESSOU, de la Direction du Financement du Développement Durable du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), a indiqué que depuis 2013, de nombreux agriculteurs demandent régulièrement au GCAM où en est l'état d'avancement du programme national. Ils ont depuis commencé à contracter des crédits classiques ; des milliers de projets de pompage PV auraient ainsi déjà été financés. Les agriculteurs se trouvent aujourd'hui face à une offre tellement diversifiée qu'elle crée une réelle confusion. Sur la base des projets financés le GCAM a constaté que le marché du PV est caractérisé par une grande disparité des prix pour les mêmes caractéristiques en termes de surface agricoles, de profondeur, etc. La vision du projet en matière de RESCO et de labellisation est donc une bonne occasion de standardiser des pratiques et des systèmes, ce qui apportera des garanties aux agriculteurs (et au GCAM).

Mme Houda BELHAJ, Chef de service des Agences des Nations Unies pour le Financement du Développement au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC), a félicité toutes les parties prenantes pour ce projet qui est pertinent et d'actualité.

M. Yassir BENABDALLAOUI, Conseiller Programme au PNUD, a confirmé que le projet va être un outil pour opérationnaliser la convention de 2013, en commençant par la mettre à jour du fait de l'évolution du contexte depuis 3 ans. Selon lui, 2 principaux risques sont à prendre en compte :

- 1) veiller de très près à ce que la transition butane – solaire favorisée par le projet n'entraîne pas un pompage d'eau excessif. Les agences de bassins versants devront donc jouer pleinement leur rôle.
- 2) veiller à la transparence de l'ensemble des transactions liées au projet. Les subventions qui seront accordées devront respecter la logique du projet, d'où la nécessité du contrôle.

Il a aussi été noté que, dans la mesure où l'engagement financier des partenaires est important, le projet pourra, dans un deuxième temps, être le réceptacle d'actions complémentaires dans un cadre encore davantage coordonné. Cette possibilité restera en tout cas ouverte pour permettre d'optimiser le projet.

M. EL HAOUARI a fait remarquer que malgré la baisse importante du coût de l'énergie PV, le budget d'investissement de départ reste un problème fondamental pour les agriculteurs. Il a aussi noté que le butane permet de pomper de jour comme de nuit, contrairement au PV dépendant du soleil ; de plus, le dimensionnement des panneaux solaires de la pompe est limité : avec un système de pompage PV donné, la capacité de pompage est ainsi limitée par la puissance de la pompe. On peut donc voir ces contraintes comme une opportunité pour limiter la pression sur la ressource en eau (alors que le butane ou le gasoil permettaient des excès). M. EL HAOUARI a aussi indiqué qu'une loi relative aux ESCO est en préparation, dans une logique de création d'un tissu d'entreprises du secteur des énergies renouvelables. Enfin, il a été clarifié que le projet cible les petites exploitations (de type 5 ha) mais vise aussi les grandes exploitations (qui disposent davantage de moyens mais manquent souvent d'information) afin de les faire adhérer à la dynamique.

Mme Nabila GOURROUM, de la Direction des Financements au MAPM, a rappelé que le pompage goutte-à-goutte pour l'irrigation est déjà subventionné par un fonds de développement agricole, contrairement au PV.. Mme GOURROUM a aussi indiqué que l'Office National de Conseil Agricole a un rôle à jouer en matière de sensibilisation, d'information sur les techniques d'irrigation, la consommation en eau et en énergie ; selon elle, le projet gagnerait donc à s'associer à l'Office. Le projet pourrait aussi s'appuyer sur l'expérience d'autres services du MAPM.

M. Boubker CHATRE a rappelé l'importance de créer un marché national qui influera sur les coûts et la généralisation des systèmes de pompage PV (ce qui pourra bénéficier à la filière solaire en général). Par ailleurs, l'ouverture du réseau électrique de basse tension pour le raccordement des systèmes PV pourrait permettre à des agriculteurs d'injecter leur excédent d'énergie photovoltaïque produite dans le réseau, ce qui rendrait la technologie encore plus intéressante.

Mme Ana POLANCO, Chargé de projets au PNUD, a souhaité savoir dans quelle mesure le projet a prévu d'avoir un impact spécifiquement sur les femmes, que ce soit dans le renforcement des capacités en particulier ou plus généralement à travers le projet.

Mme LABE a remercié les participants pour leurs commentaires et leurs efforts pour développer ce projet et a fait part des commentaires suivants :

- **Portée Stratégique** : Le projet a fait une bonne analyse de la problématique et met en avant l'alignement stratégique avec les priorités du pays, le plan stratégique du PNUD et l'UNDAF. Cependant il mérite d'ajouter une référence à la manière avec laquelle le projet contribue aux indicateurs des ODD, au moins pour les ODD n°7 (énergie durable) et n°13 (climat).
- **Pertinence** :
 - Le ciblage des bénéficiaires est encore relativement vague : il conviendrait d'annoncer sur quels critères on établira le choix des bénéficiaires.
 - La dimension genre n'apparaît pas pour le moment, il faudrait donc la développer à travers une analyse genre et un engagement sur des résultats spécifiant le nombre de femmes bénéficiaires visé.
 - En matière de capitalisation des acquis, il faut insérer une référence à la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui peut être particulièrement pertinente vu l'enjeu technologique du projet ; c'est aussi une modalité de coopération qui tient à cœur au Maroc.
- **Standards environnementaux et sociaux** : Se référer aux commentaires sur les critères de sélection des bénéficiaires
- **Suivi et gestion** :
 - Dans le schéma institutionnel, clarifier le rôle du Directeur National de Projet par rapport à celui du Directeur du Pôle pour éviter les redondances et les confusions.
 - Examiner comment collaborer avec le HCP et d'autres plateformes de collecte de données (en lien avec la Troisième/Quatrième Communication Nationale) au sujet de données utiles au / générées par le projet.
- **Durabilité et Appropriation Nationale**
 - La stratégie de sortie devra être étudiée bien avant la fin du projet (recommandation de l'audit).
 - Il faut veiller à analyser attentivement les besoins en renforcement de capacités.
 - Le cadre juridique relatif aux ESCO est en effet important.
 - On prend note de l'intérêt de s'appuyer sur le travail de l'Office National du Conseil Agricole.

• **Éléments de réponse**

Les éléments de réponse suivants ont été apportés par le PNUD :

- Le prodoc donne le détail des contributions pour chaque partie prenante ; y sont annexées des lettres de cofinancement. Ces lettres ont été préparées sur la base des montants convenus dans la convention. S'y ajoutent 2 types de financement : les contributions en nature des partenaires et celles en fonds propres des agriculteurs.
- Mme NADIM partage l'analyse faite concernant l'exigence de transparence, de fluidité, et la question des ESCO/RESCO : le projet va faire en sorte d'accompagner l'évolution du cadre juridique.
- Le choix des bénéficiaires a vocation à être défini dans le cadre du programme national, bien que le projet puisse accompagner cette étape. Cela concernera les 3750 pompes à petite échelle prévues par l'activité 1 du projet. En revanche, pour les 10 pompes de démonstration à plus grande échelle subventionnées directement par le projet, c'est bien le projet qui va définir des critères de choix. M.

EL HAOUARI a précisé que cela fera l'objet d'appels à manifestation d'intérêt. Mme NADIM a indiqué qu'il serait intéressant de faire référence à ces critères dans la nouvelle version du prodoc. Ces critères devront quoi qu'il en soit être établis conjointement bien avant le choix.

- Il a été pris note d'inclure l'enjeu de la résilience au changement climatique dans le prodoc.
- En ce qui concerne le recyclage, il est prévu de mettre en place un contrat programme pour le remplacement des anciens équipements comme spécifié dans les activités du résultat 1 du projet.
- Mme NADIM a confirmé qu'il lui paraît évident de s'appuyer sur les autres services du MAPM, dans la mesure où dans tous nos projets l'on veille à ce que toutes les parties prenantes soient intégrées.
- Par ailleurs, le fait que le MDE n'ait pas été explicitement mentionné dans le schéma institutionnel est une omission mais cela va être rectifié.
- La direction du projet mériterait d'être clarifiée sur le schéma institutionnel. En effet si M. le Directeur Général de l'ADEREE est indiqué en tant que directeur national du projet, vu l'agenda lié à ses hautes fonctions, il risque de manquer de disponibilité pour valider rapidement un certain nombre d'éléments durant le projet (d'après un retour d'expérience du PNUD sur d'autres projets). Mais si l'ADEREE souhaite maintenir cette structure, rien n'empêche par exemple d'y ajouter un directeur adjoint qui permettra de fluidifier le suivi.
- La nécessité d'élaborer une stratégie de sortie et d'intégrer davantage le genre fera l'objet de précisions dans le prodoc. Il faut notamment mieux démontrer comment les résultats du projet intègrent la dimension genre, à travers les indicateurs des 4 résultats.

M. Amine AMRAOUI, Directeur général adjoint de la société ADS (qui a travaillé à l'élaboration du prodoc) a indiqué qu'en complément de ce qui a été présenté, on pourrait mentionner les contraintes économiques (problème de l'investissement initial, viabilité économique encore limitée du PV), techniques (certification, normalisation), informationnelles, bancaires, ou liées aux systèmes MRV (*measuring, reporting and verification*). Mme LABE a complété en indiquant qu'en plus du modèle économique sur lequel on a travaillé, il est maintenant important de clarifier et développer le modèle social du projet.

• Conclusion et prochaines étapes

Mme LABE a conclu en remerciant les participants et en récapitulant les recommandations issues de la réunion pour intégration dans le document de projet.

Mme LABE a indiqué que la présentation leur sera transmise incessamment, ainsi que le prodoc à nouveau et enfin le procès-verbal de cette réunion de LPAC.

• Validation du projet

Le comité local d'examen du projet (LPAC) a approuvé le document de projet avec la condition que le document soit modifié pour intégrer les éléments cités ci-dessus suivant le nouveau format du document du projet. Dès la validation du procès-verbal du LPAC et la prise en compte de ses recommandations dans le document de projet, celui-ci sera signé le plus rapidement possible et les partenaires seront invités à l'atelier de lancement du projet, qui se tiendra dans les 2 mois suivant la signature du prodoc.

Liste des participants au LPAC (voir annexe en pièce jointe)
Notes prises par
Valentin HERVOUET
Document revu par
Amal NADIM
Ayshanie LABE